

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Girouard tenue de façon virtuelle le lundi 28 septembre 2020 à 18h30.

Présences et quorum

Président :	M. Patrick Graton
Parents :	Mme Véronique Durocher Mme Florence Ferron (absence motivée) Mme Karine Ladouceur Mme Nadine Rochon
Enseignants :	Mme Isabelle Laprise Mme Liliane Cayer Mme Julie Faverau
Personnel de soutien :	Nathalie Prud'homme
Service de garde :	Mme Line St-Louis
Direction :	Mme Louise Breton
Représentante au Comité de parents :	Mme Nadine Rochon
Public :	Aucun public

1. Ouverture de l'assemblée

Il est 18h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Véronique Durocher D'ADOPTER l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 13.1 Carnaval et jeux gonflables.
- 13.2 Situation Covid
- 13.3 Suivi service de garde
- 13.4 Gardiens avertis
- Point 11 sera traité en point 3

Adopté

Résolution n° CE-20-21-001

3. Adoption et suivi au procès-verbal du 1^{er} juin 2020

Suivi budgétaire du service de garde : un travail a été fait pour réduire la dette au service de garde, mais avec le contexte de la Covid-19, le montant déficitaire était estimé à 48 000\$, et ce, en grande partie dû aux salaires qu'il fallait payer, et ce, sans les revenus des parents. Avec l'aide financière du ministère, le CSSMI a réussi à absorber toutes les dépenses des services de garde et du service d'encadrement du midi en lien avec la Covid-19. Donc le déficit du service de garde s'est soldé à 9 000\$, ce qui est très près des prévisions budgétaires. Nous rappelons que ce service devrait s'autofinancer avec les revenus des parents.

Il est proposé par Mme Nadine Rochon D'ADOPTER le compte rendu du 1^{er} juin 2020, tel que rédigé.

Adopté

Résolution n° CE-20-21-002

4. Élection d'un président ou d'une présidente au Conseil d'établissement

La direction demande à l'assemblée s'il y a des volontaires ou s'il y a des propositions de candidatures.

La personne suivante dépose sa candidature de façon volontaire :

- *M. Patrick Graton*

ATTENDU QUE M. Patrick Graton a déposé sa candidature afin d'agir comme président au conseil d'établissement;

ATTENDU QU'il n'y a pas eu d'autre candidature;

ATTENDU QUE l'assemblée n'a pas eu à voter ;

Il est proposé À L'UNANIMITÉ que M. Patrick Graton agisse à titre de président au conseil d'établissement de l'école Girouard pour l'année scolaire 2020-2021.

Adopté

Résolution n° CE-20-21-003

5. Parole au public

Il n'y a aucun public à la rencontre du 28 septembre 2020.

6. **Règles de régie interne**

Le document sur les règles de régie interne est expliqué et détaillé par la direction.

Il a été envoyé aux membres par courriel. Il sera aussi déposé au cartable du conseil d'établissement de l'école.

Il est proposé par M. Patrick Graton D'ADOPTER le document des règles de régie interne, tel que présenté.

Adopté

Résolution n° CE-20-21-004

7. **Budget de fonctionnement**

Un montant de 775\$ pour l'année 2019-2020 est accordé pour le fonctionnement du CÉ (ex. : frais de gardiennage). Le solde du montant n'est pas transférable l'année suivante.

8. **Dénonciation d'intérêt, autorisation de communication de renseignements personnels**

Le document à remplir, signer et retourner à l'école a été envoyé par courriel.

9. **Plan de lutte pour prévenir et combattre la violence**

Le document complet et le document B seront déposés sur le site web de l'école. Le document officiel régit les 9 composantes du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation à l'école. La direction est imputable de ce plan de lutte. Le but étant d'offrir un milieu sain et sécuritaire propice aux apprentissages. Par le passé, il n'y a pas eu de cas majeurs d'intimidation à l'école. Il y en aurait plus fréquemment dans le transport scolaire, ce qui est plus complexe, car l'intervention de la part de l'école est plus difficile.

Présentation des 9 composantes du plan.

Point 1 : La violence verbale est la plus fréquente, même envers les adultes de l'école. C'est un travail de collaboration-école maison.

Point 2 : Gestion coopérative. Ce qui implique que tout adulte intervienne devant une situation. Modéliser les comportements attendus est un aspect important. Le projet avec la littérature jeunesse est une pratique gagnante, surtout chez les plus petits.

Point 3 : Site web actif.

Point 4 : CSSMI, endroit où porter plainte si l'école n'a pas répondu adéquatement.

Point 5 : Le premier intervenant est la personne qui est sur place. Le compte-rendu est souvent fait verbalement.

Le deuxième intervenant est celui qui récupère la situation et collige l'information dans SPI.

Point 6 : L'intervention est faite dans un temps de qualité, pas toujours immédiatement, mais dans un moment où tout sera bien fait.

Point 7 : Le travail est fait auprès de la victime, du témoin et de l'intimidateur. Informations transmises aux parents pour chacun de ces élèves.

Point 8 : La suspension à l'interne est utilisée comme temps pour travailler avec l'élève par rapport à la situation d'intimidation.

- Question : Y a-t-il eu des interventions en sous-groupe l'an dernier?
- Réponse : Oui, c'est assez fréquent et ça porte fruit, autant auprès de l'intimidé que de l'intimidateur.

L'école a une certaine latitude pour choisir les interventions en fonction de la situation de chaque élève, cela permet aussi d'assurer la sécurité des élèves, selon leur milieu familial par exemple.

Point 9 : Un rappel du lien vers le formulaire de dénonciation sera fait dans l'info-parents ainsi qu'un petit guide pour informer les parents sur la procédure à suivre en cas de situation d'intimidation.

Il est proposé par Mme Véronique Durocher D'ADOPTER le plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école., tel que présenté.

Adopté

Résolution n° CE-20-21-005

10. Suivi et actualisation du plan d'action

Environnement numérique : Il y a peu de suivi dans la situation actuelle. Tout ce qui a trait au numérique est en développement exponentiel. Il n'y aura pas de projet spécial cette année, mais les élèves seront autonomes et auront plus de connaissances à ce niveau.

Service en orthopédagogie : 100% du travail se fait en classe durant tout le mois de septembre pour aider les élèves.

11. Suivi budgétaire

Le point a été traité au point suivi au compte-rendu.

12. Rapport de la représentante au comité de parents

La représentante n'a aucun contenu à partager puisque la première rencontre du comité de parents de l'année scolaire 2020-2021 aura lieu le jeudi 1^{er} octobre. Nouveauté cette année, le comité de parents procédera aux élections via une plateforme numérique.

13. Divers

13.1 Carnaval et jeux gonflables

Au printemps 2020 devait avoir lieu un Carnaval avec jeux gonflables. Un questionnaire est soulevé pour savoir si l'on conservera le dépôt de 250\$ payé afin de garantir notre réservation.

Une vérification sera faite auprès de la compagnie pour savoir si un nouveau report est applicable si on ne peut pas l'utiliser cette année en raison de la pandémie de la COVID-19 qui sévit présentement.

13.1 Situation Covid

À ce jour, la Santé publique a répertorié deux cas dans l'école, et les deux sont liés. La classe a été fermée par la Santé publique qui a fait les enquêtes. La contagion est considérée à risque modéré, donc on isole tous les élèves du groupe pendant 14 jours. La recommandation de la Santé publique, il est fortement recommandé de passer le test de dépistage.

L'école demeure un lieu sécuritaire, les mesures de protection sont utilisées et le nettoyage et la désinfection sont très fréquents. Les cas ne viennent pas de l'école, mais de l'extérieur. Donc, il ne devrait pas y avoir d'éclosion à l'intérieur de l'école. Il y a probablement plus de risques de propagation lors d'activités vécues à l'extérieur de l'école (pommes, parc, activités sportives, etc.) qu'à l'école. Lors de la déclaration d'un cas, tout le système se met en branle et tout se fait rapidement. C'est la Santé publique qui prend les décisions. Tous sont avisés, le personnel, le SDG, le transport scolaire, etc. Pour fermer une école, c'est le type d'éclosion qui détermine les actions à prendre. Dans une petite école, ça peut aller vite, donc nous sommes très à l'affût.

13.2 Suivi du service de garde

Présentation du calendrier des journées pédagogiques : deux sorties extérieures sont prévues, mais aucune entente n'est signée avec les entreprises au cas où il y aurait à nouveau une fermeture des établissements scolaires. Le coût moyen par activité est de 10,25\$. Un parent suggère de ne pas planifier les deux sorties les plus dispendieuses dans le même mois. La sortie à Mégamase sera déplacée.

Le pôle du SDG a été rouvert à l'école de l'Amitié à St-Placide. Lors des journées pédagogiques, les élèves resteront de l'école de l'Amitié dans leur milieu.

Il est proposé par M. Patrick Graton D'ADOPTER le calendrier d'activités des journées pédagogiques du service de garde, tel que présenté.

Adopté

Résolution n° CE-20-21-006

13.3 Gardiens avertis

L'offre de service pour les cours de « gardiens avertis et prêts à rester seuls » de la Croix-Rouge est déclinée cette année, en raison de la situation actuelle de la COVID-19. Nous dirigerons les parents qui souhaitent voir leurs enfants suivre les formations soit vers le site web de la Croix-Rouge ou le service de loisirs de leur municipalité. Une formation est aussi disponible en ligne. Nous verrons à transmettre l'information via l'info-parents.

14. Levée de l'assemblée

Le président conclut que l'ordre du jour est écoulé.
Il est proposé par Mme Liliane Cayer DE LEVER la séance à 19h47.

Adopté

Résolution n° CE-20-21-007

Une proposition de calendrier sera envoyée aux membres du conseil d'établissement dans les semaines à venir. Les rencontres se dérouleront les lundis à 19h.



M. Patrick Graton
Président



Mme Louise Breton
Directrice